



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de me	mores
en exercice	22
présents	16
exprimés	18
vote	
pour	18
contre	0
abstention	0

Présents:

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES,

M. Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,

Procurations:

Franck ALEXIS à Aurélien DALOZ Mélanie ALCAIDE à Nathalie ARTIGNAN

Absents:

Anne-Marie ANTERRIEU, Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

Objet : Validation du projet de mise en œuvre de la circulation apaisée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le règlement d'intervention des Fonds de Concours 2021-2026 de Sète Agglopôle Méditerranée, en particulier l'article 2 qui indique les domaines d'intervention et règles générales relatives aux dépenses éligibles aux Fonds de Concours.

CONSIDERANT la nécessité de programmer un plan d'investissement ambitieux pour rénover et développer la circulation apaisée sur les voiries communales,

CONSIDERANT qu'afin de consolider le financement de ce projet, dans la perspective de sa mise en œuvre début 2025, il est proposé de solliciter des aides auprès de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement de l'opération, selon la clé de répartition cidessous :

> Accusé de réception en préfecture 034-213401656-20241210-2024-DELIB-97-DE Date de réception préfecture : 12/12/2024

DEPENSES		RECETTES	
Voies communales concernées :	267 575,79 € HT	- FC SAM 37 %	100 000,00 € HT
- Av de Poussan / Garelle - Cami de la Garelle - Cami de la Trappe - Chemin des Romains - Romains / Couvent - Rue du Couvent / Courbes - Couvent / Arrêt de bus - Courbes Mas d'Arnaud - Ecoles - Accès piétons parking école - Ecole Passage piéton - Avenue de la Gare - Bar de la Vène - Avenue de Villeveyrac - Av Villeveyrac / Rte Cournonteral		- Autofinancement 63%	167 575,79 € HT
TOTAL HT	267 575,79 € HT		267 575,79 € HT

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la mise en œuvre des travaux de circulation apaisée sur la commune ainsi que le plan de financement correspondant, tel que présenté ci-dessus,
- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération,
- ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES

Accusé de réception en préfecture 034-213401656-20241210-2024-DELIB-97-DE Date de réception préfecture : 12/12/2024